

# Ryanair

## critique la gestion «communiste» des aéroports français

Le patron de Ryanair, Michael O'Leary, s'est moqué mercredi de la création par **Air France** d'une filiale à bas coûts et a critiqué le mode de gestion "communiste" des aéroports français. Le fondateur de la première compagnie européenne low cost était à Strasbourg pour marquer le lancement de deux lignes vers Londres et Porto. La compagnie irlandaise avait quitté la région il y a dix ans après que la justice, saisie par Air France, eut constaté l'illégalité des subventions dont elle bénéficiait.

"Je ne pense pas qu'Air France veuille vraiment développer un service à bas coûts. Ils ne savent pas le faire", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse. "La meilleure preuve, c'est que Hop ! (nom de la nouvelle compagnie) signifie ? High ordinary prices' (prix ordinaires élevés)", a ironisé celui qui qualifie sa compagnie "d'ultra low cost".

Alors que Ryanair s'implante en 2013 sur trois nouvelles plateformes, Strasbourg, Brive et Clermont, Michael O'Leary a insisté sur les freins structurels qui handicapent, selon lui, les aéroports français.

"Nous aimerions nous développer davantage et plus vite en France, mais vous avez le plus souvent des taxes et des redevances handicapantes par rapport aux autres aéroports européens et un marché du travail inefficace", a-t-il dit.

"Cette sorte de modèle communiste où chacun doit payer les mêmes taxes ne fonctionne pas", a ajouté le patron irlandais.

Ryanair avait quitté en janvier 2011 sa base française installée à Marseille, pour éviter d'avoir à convertir les contrats de travail irlandais de ses 200 salariés en contrats français, plus contraignants et coûteux pour l'entreprise.

L'entreprise dessert actuellement en France 30 aéroports pour un total de 195 lignes sans employer de personnel local. La compagnie estime pouvoir faire mieux en France où elle attend huit millions de passagers en 2013 pour 80 millions en Europe.

Son retour à Strasbourg doit beaucoup à la baisse de la taxe aéroportuaire, devenue la plus basse de France métropolitaine, à hauteur de cinq euros par passager, grâce à une subvention des collectivités locales.